

Arrêté du 1^{er} juillet 2026
modifiant l'arrêté du 21 décembre 2025 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure
NOR : INTK2600898A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2025 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2025 susvisé en ce qu'elles concernent l'attribution à l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » de :

« M. Katajwan (Damien), caporal-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 2

A l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 », sont insérées les dispositions suivantes :

« M. Moura de Castro (Victor), adjudant-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 3

Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2025 susvisé en ce qu'elles concernent l'attribution à l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie » de :

« M. Jager (Victor), adjudant-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

A l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 », sont insérées les dispositions suivantes :

« M. Jager (Victor), quartier-maître de 2^e classe du bataillon des marins-pompiers de Marseille ».

Article 4

Le 23^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Besson (Olivier), capitaine de gendarmerie ».

Article 5

Le 38^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Brémand (François), colonel de gendarmerie ».

Article 6

Le 86^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Deverre (Niels), colonel de gendarmerie ».

Article 7

Le 138^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Hebding (Hélène), maréchale des logis-chef de gendarmerie ».

Article 8

Le 144^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Hubart (Franck), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 9

Le 148^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Jeammaud (Julien), colonel de gendarmerie ».

Article 10

Le 162^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Khédime (Samy), adjudant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 11

Le 177^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Leclercq (Bertrand), adjoint technique principal de 1^{re} classe ».

Article 12

Le 196^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Manin (Jean-Philippe), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 13

Le 313^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Véron (Adrien), colonel de gendarmerie ».

Article 14

Le 316^e alinéa de l'échelon or de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Villeminez (Benoît), colonel de gendarmerie ».

Article 15

Le 25^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Auger-Ottavi (Anthony), capitaine de frégate ».

Article 16

Le 58^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Berrivin (Julien), capitaine de corvette du bataillon des marins-pompiers de Marseille ».

Article 17

Le 62^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Besnard (Mathieu), maréchal des logis-chef de gendarmerie ».

Article 18

Le 221^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Dambier-Coupillaud (Pierre-François), colonel ».

Article 19

Le 224^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Dassance (Clément), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 20

Le 240^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Delattre (Antoine), adjudant-chef de gendarmerie ».

Article 21

Le 317^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Faveeuw (Clément), maréchal des logis-chef de gendarmerie ».

Article 22

Le 376^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Gomot (Jonathan), commandant de gendarmerie ».

Article 23

Le 388^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Grodzka (Mathieu), caporal-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 24

Le 394^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Guillon (Olivier), colonel de gendarmerie ».

Article 25

Le 508^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Le Ruyet (Christophe), colonel de gendarmerie ».

Article 26

Le 527^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Lepez (Annabelle), adjudante de gendarmerie ».

Article 27

Le 654^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme No Mura (Tiffany), gendarme ».

Article 28

Le 666^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Pato (Sabrina), brigadière de réserve de gendarmerie ».

Article 29

Le 866^e alinéa de l'échelon argent de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Werbrouck (Pascal), major de gendarmerie ».

Article 30

Le 149^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Bealo (Sidonie), brigadière-chef de gendarmerie ».

Article 31

Le 166^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Belkaoussa (Arbia), commandante de gendarmerie ».

Article 32

Le 251^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Blum (Lorna), brigadière-chef de gendarmerie ».

Article 33

Le 296^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Bouchaïb (Philippe), chef d'escadron de réserve de gendarmerie ».

Article 34

Le 329^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Boutineau (Priscilla), maréchale des logis-chef de gendarmerie ».

Article 35

Le 473^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Château (François), commandant de gendarmerie ».

Article 36

Le 474^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Château (Steve), adjoint technique principal de 2^e classe ».

Article 37

Le 476^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Chaudet (Kilian), caporal-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 38

Le 481^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Chechillot (Teva), gendarme ».

Article 39

Le 509^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Citre (Cuapuné), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 40

Le 510^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Citre (Louise), brigadière de gendarmerie ».

Article 41

Le 626^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Daye-Vigouroux (Fabien), adjudant-chef de gendarmerie ».

Article 42

Le 648^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Deglave (Geoffrey), gardien de la paix ».

Article 43

Le 650^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Dehoucke (Jérémy), commandant de gendarmerie ».

Article 44

Le 738^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Dijou (Mike), contrôleur des services techniques de classe normale ».

Article 45

Le 773^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Dubois (Kévin), gendarme ».

Article 46

Le 806^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Duquesne (Benoît), capitaine de sapeurs-pompiers professionnels ».

Article 47

Le 831^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Ele-Hmaea (Saipoitrë), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 48

Le 853^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Evrard (Franck), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 49

Le 947^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Franceschini (Warren), adjoint technique principal de 2^e classe ».

Article 50

Le 1001^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Gautier (Simon), gendarme ».

Article 51

Le 1118^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Guérin (François), maréchal des logis-chef de gendarmerie ».

Article 52

Le 1152^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Hahnemann (Andy), capitaine ».

Article 53

Le 1254^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Issamatro (Geneviève), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 54

Le 1278^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Jeunaux (Alexandre), colonel de gendarmerie ».

Article 55

Le 1282^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Johann (Thibaut), caporal ».

Article 56

Le 1327^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Kato (Edouard), adjoint principal de 1^{re} classe ».

Article 57

Le 1539^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Lerat (Patrice), adjudant de gendarmerie ».

Article 58

Le 1644^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Malochet (Rodolphe), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 59

Le 1773^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« Mme Michel (Céline), gendarme ».

Article 60

Le 1793^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :
« M. Millet (Pascal), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 61

Le 1889^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Nicol (Julie), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 62

Le 1905^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Nowacki (Grégory), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 63

Le 1932^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Ouedoy (Augusta), brigadière-chef de gendarmerie ».

Article 64

Le 1933^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Oumua Béléote (Yoan), maréchal des logis-chef de réserve de gendarmerie ».

Article 65

Le 1951^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Palmier (Jordan), caporal-chef ».

Article 66

Le 2070^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Potier De Courcy (Benoît), adjudant-chef de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 67

Le 2213^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Rostan (Paul-Justinien), commandant de gendarmerie ».

Article 68

Le 2221^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Roulleau (Eric), chef d'escadron de gendarmerie ».

Article 69

Le 2300^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Sauvatre (Alexandre), sapeur de 1^{re} classe de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ».

Article 70

Le 2418^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Mufana (Anne-Marie), adjointe administrative principale ».

Article 71

Le 2426^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Tein (Louisa), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 72

Le 2512^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Mme Tronché (Rébecca), maréchale des logis de gendarmerie ».

Article 73

Le 2536^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Ulinski (Merryl), maréchal des logis-chef de gendarmerie ».

Article 74

Le 2662^e alinéa de l'échelon bronze de l'agrafe « Nouvelle-Calédonie 2024 » est remplacé par les dispositions suivantes :

« M. Warekaicane (Jacob), brigadier de réserve de gendarmerie ».

Article 75

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} juillet 2026.

Laurent NUÑEZ